LE CAS D'HONORIUS IER

Certains écrivains prétendent que le pape Honorius Ier (625-638) aurait été anathématisé par le VIe concile œcuménique (680-681) pour avoir suivi les hérétiques monothélites, qui professaient qu'il n'y avait qu'une seule volonté divine dans le Christ, qu'il n'y avait pas de volonté humaine.

Que le pape ait été monothélite est une désinformation forgée de toutes pièces par les monothélites eux-mêmes, dans le dessein de se prévaloir de l'autorité d'un pape pour donner plus de crédit à leur hérésie. Les monothélites furent convaincus de calomnie par St Maxime le Confesseur (contemporain d'Honorius) par l'ancien secrétaire du pape défunt et par le pape Jean IV (deuxième successeur d'Honorius). Quelques décennies après, des Grecs falsifièrent les actes du IVe concile œcuménique, en ajoutant Honorius sur la liste des hérétiques monothélites anathématisés. Mais deux siècles plus tard, le VIIIe concile œcuménique, tenu lui aussi à Constantinople condamna ceux qui « *répandaient des bruits injurieux contre le Saint-Siège* » et ordonna « *Que personne ne rédige ni ne compose des écrits et des discours contre le très saint pape de l'ancienne Rome, sous prétexte de PRÉTENDUES fautes qu'il aurait commises.* » De plus, tous les clercs d'Orient et d'Occident signèrent une profession de Foi, d'après laquelle jamais aucun pape n'avait cessé de servir la sainte doctrine.

L'affaire d'Honorius semblait classée ; or, voilà que six siècles plus tard, elle rebondit ! Des historiens protestants de Magdebourg exhumèrent la vieille fable d'Honorius. Ils furent bientôt rejoints par les gallicans, évidemment à l'affût de tout ce qui permettrait de battre en brèche l'infaillibilité de Rome, avec laquelle ils étaient en guerre. Les apologistes ont de suite défendu les papes contre leurs calomniateurs, en particulier le théologien Pighius dans son *Hierarchiæ ecclesiasticæ assertio* (Cologne, 1538). Lors d'un colloque entre savants allemands à Ratisbonne en 1541, Pighius fut violemment attaqué par l'un de ses confrères, qui brandit triomphalement le cas d'Honorius et intima à Pighius l'ordre de se rétracter, faute de quoi il ne pourrait faire son salut ! Pighius fixa un délai de trois jours pendant lequel chacun des adversaires devait rassembler des documents pour prouver sa thèse. Passé ce délai, Pighius présenta à ses collègues un volumineux dossier de documents prouvant l'innocence d'Honorius. Son adversaire, par contre, arriva les mains vides.

Puis le savant cardinal Baronius et le docteur de l'Église,saint Robert Bellarmin démontrèrent l'imposture des pseudo-scientifiques protestants. Affaire classée, pourrait-on croire ? Pas du tout ! la polémique fut relancée par le clan libéral au moment de Vatican I. L'Église trancha en faveur de l'innocence d'Honorius en recommandant la lecture des historiens favorables à Honorius et en mettant à l'index les livres qui lu étaient opposés. De même cette thèse est reprise par les ténors de la FSSPX qui ne cessent de reprendre cette calomnie à leur compte dans les sermons et articles, afin de justifier leur attitude de rébellion contre un soi-disant « pape hérétique ».

Il faut donc approfondir les arguments en défense de la mémoire du pape Honorius.

I. L'orthodoxie d'Honorius prouvée par les témoignages de ses contemporains et par ses propres écrits

La biographie officielle d'Honorius, insérée dans le *Liber pontificalis*, loue ce pape pour ses nombreuses bonnes œuvres et notamment pour avoir rendu érudit le clergé (*Liber pontificalis*, Louis Duchesne, Paris, 1955, t. 1, p. 323). Il eut un saint zèle pour la doctrine, puisqu'il reprocha aux évêques espagnols leur tiédeur en matière de foi.

La question des volontés humaines et divines n'était pas encore tranchée dans l'Église. Alors, au lieu de s'attaquer directement à l'hérésie au moyen de l'anathème, Honorius enjoignit simplement aux théologiens de s'abstenir de disputer sur la question. Dans sa lettre *Scripta fraternitatis* (634) adressée à l'évêque Serge de Constantinople, le pape Honorius Ier demanda en

effet de garder le silence, d'éviter les vaines disputes. Il lui répondit donc qu'en Notre-Seigneur, il n'y avait pas deux volontés humaines opposées (esprit et chair), mais une seule volonté humaine bonne. Par un quiproquo, certaines personnes prétendirent alors que le pape aurait nié l'existence des deux volontés humaines et divine !

Trois ans après le décès d'Honorius, son secrétaire, apprenant l'abus que quelques monothélites commençaient à faire en Orient de la correspondance de son ancien maître, écrivit à l'empereur Constantin : « *Quand nous parlâmes d'une seule volonté dans le Seigneur, nous n'avions point en vue sa double nature, mais son humanité seule. Sergius, en effet, ayant soutenu qu'il y avait en Jésus-Christ deux volontés contraires, nous dîmes qu'on ne pouvait reconnaître en lui ces deux volontés, savoir celle de la chair et celle de l'esprit, comme nous les avons nous-mêmes depuis le péché.* » (cité par Mgr de Ségur dans *Le Souverain Pontife*).

Le pape Jean IV, second successeur d'Honorius, atteste la même chose dans une épître d'autant plus remarquable qu'il l'avait dictée au même prêtre qui avait été secrétaire d'Honorius. Jean IV se plaignit également d'un quiproquo. « *Mon prédécesseur susdit disait donc, dans son enseignement sur le mystère de l'incarnation du Christ, qu'il n'a pas existé en lui, comme en nous pécheurs, deux volontés contraires, de l'esprit et de la chair. Ce que certains ont retourné en leur propre conception, et ils ont pensé qu'il aurait enseigné une seule volonté de sa divinité et de son humanité, ce qui est totalement contraire à la vérité.* » Jean IV, lettre *Dominus qui dixit* à l'empereur Constantin III (641).

Saint Maxime le Confesseur prit la défendit vigoureusement la mémoire du pape contre la tentative de récupération des monothélites. « *On doit rire, ou pour mieux dire, on doit pleurer à la vue de ces malheureux qui osent citer de prétendues décisions favorables à l'impie Ekthesis* [libelle monothélite de Sergius, approuvé par l'empereur en 638] *essayer de placer dans leurs rangs le grand Honorius, et se parer aux yeux du monde de l'autorité d'un homme éminent dans la cause de la religion* […] *Qui donc a pu inspirer tant d'audace à ces FAUSSAIRES ?Quel homme pieux et orthodoxe, quel évêque, quelle Église ne les a pas conjurés d'abandonner l'hérésie ! Mais surtout que n'a pas fait le divin Honorius ?* » Ce célèbre saint (qui sera martyrisé par les monothélites) analysa les écrits d'Honorius et arriva à la conclusion que le pape avait reconnu dans le Christ deux volontés, la volonté divine et la volonté humaine non corrompue. Il rapporte que la tentative de récupération frauduleuse du nom d'Honorius pour la cause monothélite, faite par les hérétiques grecs, avait soulevé l'indignation du clergé de Rome. « L'excellent abbé Anastase, revenant de Rome, nous a rapporté qu'il avait parlé aux prêtres les plus considérés de toutes les grandes églises de la question de la lettre écrite par eux à Sergius et qu'il leur avait demandé : " Comment devait-on comprendre l'expression : une volonté dans le Christ, contenue dans cette lettre ?". Anastase trouva que cette question les affligeait et qu'ils étaient prêts à défendre Honorius. Anastase parla aussi à l'abbé Jean Symponus, qui avait, sur l'ordre d'Honorius, **rédigé cette lettre en latin**. L'opinion de cet abbé fut : « *dans sa lettre, Honorius n'avait jamais soutenu qu'on ne devait compter qu'une seule volonté dans le Christ et cette opinion lui avait été attribuée par ceux qui avaient* ***traduit la lettre en grec****. On ne devait pas nier dans le Christ l'existence de la volonté humaine en général, mais seulement l'existence de la volonté humaine en général, mais seulement l'existence de la volonté corrompue par le péché.* » St Maxime le Confesseur, *Tomus* adressée au prêtre Marinos (cité dans HEFELE, *Histoire des conciles d'après les documents originaux*, Paris, 1909, t. III, p. 382).

Saint Maxime mit par écrit un dialogue qu'il avait eu en 645 à Carthage avec le monothélite Pyrrhus, qui avait succédé à l'évêque de Constantinople Sergius, mais qui avait été déposé pour crime d'hérésie et exilé en Afrique. Suite au dialogue avec saint Maxime, Pyrrhus abjura ses erreurs, mais y retomba plus tard, ce qui lui valut un anathème de la part du pape. Ce dialogue est très instructif, parce qu'il montre comment les monothélites agirent frauduleusement pour se parer de l'autorité d'Honorius, qui serait de leur camp :

- Pyrrhus : Qu'as-tu à répliquer au sujet d'Honorius, car il a clairement enseigné à mon prédécesseur qu'il n'y avait qu'une seule volonté du Christ.

- Maxime : À qui faut-il demander le sens des proposition d'Honorius, à celui qui a rédigé la lettre, ou bien à ceux de Constantinople, qui rapportent les faits en les dénaturant d'après les désirs de leur cœur ?
- Pyrrhus : Évidemment à celui qui l'a rédigée.
- Maxime : Celui-ci encore a illustré l'Occident de ses vertus et aussi de ses définitions en matière de foi, conformes à la piété (l'ancien secrétaire d'Honorius était devenu pape sous le nom de Théodore Ier [642-649] où St Maxime écrivait son dialogue avec Pyrrhus). Or, voici ce qu'il écrivit à feu l'empereur Constantin : « *Nous avons affirmé qu'il y a une seule volonté dans le Seigneur, non pas celle de la divinité et de l'humanité, mais uniquement celle de l'humanité ; car Sergius nous ayant écrit que certains affirmaient deux volontés opposées dans le Christ, nous avons répondu que le Christ n'avait pas deux volontés opposées, chair et esprit, mais une seule volonté qui caractérise naturellement son humanité. La preuve en est qu'il a été fait mention de membres et de chair, choses qu'il n'est point licite de rapporter à la divinité. Mais pourquoi Honorius n'a-t-il pas parlé de la divinité ? Car il s'est borné à répondre à la demande de Sergius et puis nous nous sommes tenus à l'habitude de l'Écriture, qui parle tantôt de la divinité seule, tantôt de l'humanité seule. Dans le même but d'éviter la division de la personne du Christ, Honorius défend de parler d'une ou de deux opérations, mais affirme que le Christ agit de plusieurs façons.* » St Maxime, *Dialogue avec Pyrrhus*.

Jean IV (640-642) tint un synode romain en 640 : condamnation du monothélisme, mais silence sur Honorius ! Peu de temps après le décès d'Honorius, les Églises d'Afrique et les Églises d'Orient affirmèrent l'infaillibilité pontificale dans deux lettres au pape saint Théodore Ier, troisième successeur d'Honorius (DOM GUERANGER, *La Monarchie pontificale*, Paris, 1869, pp. 172-175) Donc Honorius ne pouvait pas avoir erré ! Sur pétition des évêques africains, saint Théodore Ier publia une lettre synodale, demandant à Paul (évêque de Constantinople, successeur de Pyrrhus) d'abandonner la doctrine monothélite. Paul répondit qu'il ne reconnaissait qu'une seule volonté (monothélisme) et eut le front d'invoquer l'autorité d'Honorius en faveur de son hérésie. Saint Théodore Ier n'accorda évidemment aucun crédit à cette nouvelle tentative d'embrigadement du pape défunt dans la cause du monothélisme. Il anathématisa Paul (et non pas Honorius !). Ce fait est rapporté par le pape Martin Ier (649-653) lors du Concile du Latran.

Le concile du Latran, tenu à Rome en 649, réunit 105 évêques en majorité italiens, mais aussi des Grecs. Le nom d'Honorius y fut mentionné. Durant ce concile, en effet, le pape Martin Ier fit lire une lettre de l'évêque monothélite Paul de Constantinople au pape saint Théodore Ier. Dans cette lettre, Paul prétendait s'appuyer sur Serge de Constantinople et Honorius de Rome. Paul écrivait en effet : « Mais tous les pieux docteurs et prédicateurs ont retenus dans leur esprit de cette manière une volonté. De cela […] nous avons des témoignages : avec ce fait sont d'accord Serge et Honorius de pieuse mémoire, qui décorent le Siège sacerdotal suprême, l'un celui de la nouvelle Rome [Constantinople], l'autre celui de l'ancienne Rome ; donc nous tenons ceci [= la doctrine monothélite] d'eux. » Cette lettre visait clairement Honorius en tant que monothélite. Or, que fit le concile ? Il anathématisa Paul et Serge, mais non pas Honorius, ce qui indique que les Pères du Latran tenaient pour absolument infondée l'équation « Honorius = monothélite » Lors de la 5e session (canon 18), on anathématisa les chefs de la secte monothélite : Théodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Serge de Constantinople et ses successeurs Pyrrhus et Paul, mais nullement Honorius Ier.

Nul ne songeait à condamner ce pape de sainte mémoire, bien au contraire ! Lors de ce même concile du Latran, l'évêque Stéphane de Dor fit un témoignage de la plus haute importance. Saint Sophrone, du vivant du pape, avait été mis au courant de la lettre d'Honorius demandant à Serge de garder le silence. Comme Serge continuait à débiter ses hérésie, saint Sophrone dit alors à Stéphane d'aller de Jérusalem à Rome pour en informer le pape. « *Marche du lever du soleil jusqu'au coucher, jusqu'à ce que tu arrives au Siège apostolique, où se trouve le fondement de la doctrine orthodoxe, et ne cesse pas de dévoiler aux hommes saints qui se trouvent là-bas les machinations des hérétiques, jusqu'à ce que la*

nouvelle hérésie soit complètement anéantie. » Ce témoignage constitue une preuve formelle de l'orthodoxie d'Honorius et du clergé romain.

Le synode réuni à Rome en 680 par le pape saint Agathon ne condamna pas non plus Honorius !Saint Agathon eut même la prudence de rédiger exprès deux lettres pour enlever toute possibilité d'accusation contre le pape défunt. « *On croit avec raison que le pape saint Agathon a fait cette déclaration pour enlever tout soupçon d'erreur de la part d'Honorius.* » (SAINT ALPHONSE, *Dissertation sur l'autorité du pape*, article 1, § 3). Sachant qu'il allait s'ouvrir un concile œcuménique à Constantinople, et que les monothélites de cette ville avaient déjà essayé à deux reprises de se servir du nom d'Honorius, le pape établit une sorte de « certificat d'orthodoxie » pour tous les papes ayant régné jusqu'à lui. L'authenticité de ces deux lettres n'est contestée par AUCUN historien, tandis que bien des historiens soutiennent que les actes du VIe concile œcuménique de Constantinople sont interpolés. Dans le doute, il faut donc s'en tenir à ces deux lettres d'Agathon, dont l'authenticité fut vérifiée et certifiée par les participants du concile eux-mêmes ! L'authenticité de la lettre d'Agathon à l'empereur fut certifiée lors de la 4e séance ; son contenu fut approuvé par les évêques lors de la 18e session.

II. La falsification des actes du VIe concile œcuménique (680)

Cependant, dans certains ouvrages historiques, on peut lire qu'Honorius aurait été anathématisé par le VIe concile œcuménique. Comment expliquer cette contradiction entre les éloges du pape Agathon et les actes du concile ? C'est que les actes de ce concile furent falsifiés par les Grecs. Les Grecs falsifièrent souvent les actes des conciles. « Ajouter ou ôter aux actes des conciles sont des entreprises ordinaires aux Grecs » disait Anastase le bibliothécaire qui vécut à Rome de 800 à 879. Il était archiviste des papes et traducteur célèbre pour sa connaissance du grec.

Saint Robert Bellarmin écrit : « Si donc les Grecs corrompirent les IIIe, IVe, Ve, et VIIe synode, est-il étonnant qu'ils aient corrompu également le VIe ? » *De Romano Pontifice*, l. IV, ch. 11). Les Grecs étaient mal vus par Rome à cause de leurs fraudes multiples. Les papes s'en plaignaient assez souvent. Le pape saint Nicolas Ier donna une autorisation basée sur un document qu'il avait reçu de Grèce, mais en précisant : « *pourvu que ce document ne soit pas falsifié selon la coutume des Grecs.* » (lettre à l'empereur Michel). Le pape saint Léon Ier le Grand se lamenta, parce que certains avaient falsifié sa lettre à Flavien. Après avoir changé quelques verbes et syllabes, les faussaires soutenaient que le pape Léon serait tombé dans l'hérésie de Nestorius. Une mésaventure semblable allait arriver au pape Honorius. Car dès les premières séances du VIe concile, on découvrit la présence des faussaires parmi les participants. Le principal d'entre eux fut le patriarche d'Antioche Macarios qui avait falsifié les écrits des Pères pour prouver que le monothélisme était traditionnel ! Il fut anathématisé et déposé pour crime de faux en écriture. A la 11e session du même concile, on lut un écrit antérieur de Macarios, d'après lequel Honorius aurait été condamné en raison de son monothélisme. Cela était un mensonge si évident qu'il ne fut pris au sérieux par personne.

III. Les escroqueries des Grecs contre Honorius sont définitivement condamnées par l'Église

Lors du concile de Rome tenu en 869, le pape Adrien II fit une allocution et déclara : « Nous lisons que le pontife romain a jugé les prélats de toutes les Églises ;mais nous ne lisons point qu'il ait été jugé par qui que ce soit. » Cité par Léon XIII dans *Satis cognitum.* Et pourtant les Grecs affirmaient qu'Honorius avait été jugé. Comment expliquer cette divergence entre l'affirmation du pape Adrien II et celle des Grecs ?

C'est Anastase le bibliothécaire qui va fournir la réponse. Il écrivit au pape Jean VIII que les actes du VIIe concile œcuménique détenus par les Grecs étaient interpolés, parce qu'ils conte-

naient notamment des éléments apocryphes du VIe concile. Ainsi donc, les Orientaux croyaient à la condamnation d'Honorius, sur la foi d'actes falsifiés, tandis que les Occidentaux, en possession des actes authentiques, tenaient Honorius en grand honneur. D'ailleurs, à Rome, le nom d'Honorius ne fut jamais enlevé des diptyques, selon le témoignage d'Anastase le bibliothécaire. Les diptyques se lisent pendant la messe et les hérétiques ne peuvent y figurer. En Orient, par contre, on effaça le nom d'Honorius dans les diptyques.

Lors de la 7e séance du VIIIe concile œcuménique, le pape Adrien II constata que les Grecs, mais non les papes, disaient qu'Honorius était anathème. Cela montre que les exemplaires détenus par les Grecs ont été falsifiés par des faussaires. « *Les manuscrits faits à Rome sont bien plus véridiques que ceux fabriqués par les Grecs, parce que chez nous, on ne pratique ni les artifices ni les impostures.* » (SAINT GREGOIRE LE GRAND, *Lettre VI à Narsem).*

Les Pères du Concile du Vatican citent en note au chapitre 4 de *Pastor Aeternus* la lettre du pape saint Agathon à l'empereur, approuvée par le VIe concile œcuménique. Dans les schémas préparatoires des extraits de la lettre étaient cités, dans le schéma définitif, il ne resta que la référence en bas de page. D'après Vatican I, il faut retenir NON PAS UNE CONDAMNATION d'Honorius mais la lettre du pape régnant, certifiant que tous les papes étaient orthodoxes et luttaient contre l'hérésie (y compris Honorius !).

L'argument de la soi-disant hérésie d'Honorius fut repris par Bossuet dans sa défense de la déclaration de 1682. Il faillit être mis à l'Index par Clément XII, qui s'abstint à cause des troubles que cela eût pu provoquer. Le pape Benoît XIV renouvela la désapprobation de cet ouvrage dans une lettre à l'inquisiteur général d'Espagne le 13 juillet 1748.

En conclusion nous affirmons avec les papes qu'Honorius fut un pape brillant par sa doctrine, qui combattit l'hérésie monothélite. L'Église a affirmé que tous les papes sans exception ont été orthodoxes et elle désapprouva les pseudo historiens prétendant le contraire, à commencer par Bossuet.